

# Annexe 1/ Conditions préalables au dépôt de candidature et informations d'organisation / Festival BAGNOLS EN SCENE.

## 1/ LIEU

Les représentations se dérouleront en salle de spectacle polyvalente d'une jauge maximale de 250 spectateurs. Les conditions techniques et d'accueil sont précisées dans l'annexe 2 : *fiche technique de la salle multiculturelle* – merci de vous assurer qu'elles correspondent à votre spectacle avant tout dépôt de candidature.

## 2/ DATES

Une compagnie sera programmée le samedi 1<sup>er</sup> juin à 20h30 et une autre le dimanche 2 juin à 19h.

## 3/ PRISE EN CHARGE

La ville de Bagnols-Sur-Cèze défraiera les compagnies à hauteur de 600€. Elle fournira une collation à l'arrivée ainsi que le repas du soir mais ne proposera pas d'hébergement. La ville prend également en charge le paiement des droits d'auteur, de la SACEM ainsi que la communication (*charge aux compagnies retenues de fournir une affiche de la pièce ainsi que des photos de bonne définition (\*.bmp, \*.jpg,...) ainsi qu'un synopsis de la pièce et son texte de présentation au format numérique (\*.doc, \*.pdf)*).

Les représentations seront gratuites pour le public.

## 4/ MODALITES

Un contrat de cession sera établi entre la compagnie et l'organisateur (la mairie de Bagnols-Sur-Cèze) détaillant les modalités exposées ci-dessus.

Le règlement se fera par mandat administratif à service réélisa dans un délai de 1 mois après la date de représentation.

**NB : Seules les compagnies constituées sous forme associative et possédant un numéro SIRET pourront soumettre leur candidature.** Une attention particulière sera portée à l'impact carbone des déplacements qui devront être inférieurs ou égaux à 0,25 tonne d'équivalent CO2

(<https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/particulier/>)

### Nos critères de sélection seront les suivants :

- Genre : **comédie classique, vaudeville ou comédie contemporaine**
- Pièce déjà jouée au moins 5 fois
- Absence de représentation dans un rayon de 20km autour de Bagnols-Sur-Cèze dans les 12 derniers mois
- Nombre de comédiens au plateau supérieur ou égal à 2
- Capacité d'installation autonome **dans un temps limité** (les compagnies auront moins de 2h pour s'installer sur le plateau)
- Une attention particulière sera portée à la qualité des supports visuels fournis par la compagnie

Pour candidater, merci d'envoyer une présentation complète du spectacle et de la compagnie, éventuellement des photos et liens internet vers des vidéos ainsi que tout support de communication existant à [culture@bagnolssurceze.fr](mailto:culture@bagnolssurceze.fr) avant le 31 janvier 2024. La commission de programmation se réunira début février et les compagnies sélectionnées (*et uniquement celles-ci*) seront contactées début 2024.